

COMPTE RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

COMAR MARSEILLE - Rue des Catalans 13002 MARSEILLE

Samedi 04 mai 2019

ACCEUIL DU PRÉSIDENT NATIONAL

Le Président Gosciniak prend la parole et souhaite la bienvenue aux administrateurs, présidents délégués et membres du bureau présents et leur témoigne sa reconnaissance d'avoir fait le déplacement. Le Président nous présente ensuite le PowerPoint qu'il a préparé pour l'assemblée générale Extraordinaire et précise qu'il y aura une pause café à l'issue de l'AGNE.

ORDRE DU JOUR

- + Appel des sections
- + La Minute de silence se fera à l'ouverture de l'AGNO
- + Vote de la résolution N°1 AGNE du samedi 04 mai 2019 portant sur proposition de modification des statuts

APPEL DES ADMINISTRATEURS - SECTIONS et BUREAU

1. Total des sections présentent ou représentées 8 / 14
2. Total des voies par sections : 27 voies (1 voie par tranche de 10 membres)
3. Total des administrateurs titulaire/suppléant ou représenté par pouvoir: 11 / 16
4. Total des membres du bureau ou représenté par pouvoir : 6 / 7

L'UNANIMITE DES VOIES = 44 voies

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Lecture par le secrétaire national adjoint de l'ordre du jour et lecture de la résolution N°1 AGNE de proposition de modification des statut qui a été validée et votée au Conseil d'Administration du 16/11/2018 au Fort de Montrouge-Arcueil.

RESOLUTION N°1 AGNE – MODIFICATION DES STATUTS

La création du nouveau règlement intérieur nécessite la mise en concordance des statuts en vigueur.

Le secrétaire national propose à l'assemblée générale nationale extraordinaire d'entériner les modifications et adaptations suivantes, adoptées par le conseil d'administration du 16 novembre 2018.

➤ **Page 5/19**

Membres sympathisants

Après le premier item ajouter un nouvel item « **Les réservistes Citoyens issus de la société civile** ».

➤ **Page 7/19**

A la fin des trois premières lignes du haut, après financière ajouter : « **pour le fonctionnement de celle-ci** ».

Deuxième item, remplacer Préfecture de Paris par : « **Préfecture du Val de Marne** ».

Troisième item supprimer : « **l'APER** ».

➤ **Page 8/19**

Ajouter : « **Article 7.1 – Représentant départemental Accrédité. Pour pallier l'absence de section, il peut être créé une Représentation Départementale Accréditée dans un département** ».

VOTE DE LA RESOLUTION N°1 AGNE

Nombre de voix : 44

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 44

La Résolution N°1 AGNE est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée générale extraordinaire du 04 mai 2019 est déclarée close.

Gérard DESRUES
Secrétaire national

Jean-Luc MAILLOT
Secrétaire national adjoint

Pascal GOSCINIAK
Président national

Original signé et classé

Destinataires :

Bureau – Présidents Délégués – Conseil d'administration